

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AS9

présenté par

Mme Thiébault-Martinez, M. Balanant, Mme Capdevielle, M. Benbrahim, M. Gouffier Valente,
Mme Herouin-Léautey, M. Baptiste, Mme Céline Hervieu, Mme Lebon, Mme Garin,
M. Emmanuel Grégoire, Mme Godard, Mme Violland, M. Bouloux, Mme Hadizadeh, M. Pena,
Mme Keloua Hachi, M. Aviragnet, Mme Balage El Mariky, M. David, M. Oberti,
Mme Dombre Coste, M. Fégné, M. Delaporte, Mme Allemand, Mme Rauch, Mme Pirès Beaune et
M. Arnaud Bonnet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	10 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, porté par la coalition parlementaire transpartisane pour une loi intégrale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), vise à rappeler l'importance de prévoir un budget dédié au déploiement du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS).

Aujourd'hui, selon le Conseil économique, social et environnemental, moins de 15 % des élèves bénéficient des 3 séances annuelles d'information et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). L'absence de réalisation de ces 3 séances, obligatoires depuis 2001, constitue un manquement grave à la loi et aux droits des enfants.

Cette carence d'éducation laisse un vide souvent comblé par des contenus inadaptés et violents avec des conséquences très concrètes : banalisation de la violence, mauvaise perception du consentement, recul de l'usage du préservatif et persistance d'idées sexistes, homophobes et transphobes chez une partie de la jeunesse.

Or, depuis le 1^{er} septembre 2026, le premier programme d'EVARS est officiellement mis en place dans les écoles, collèges et lycées, suite à une publication intervenue le 6 février 2025 au sein du Bulletin officiel. Ce programme, qui a suscité une vague d'opposition des mouvements conservateurs, se veut progressif : « A l'école, maternelle puis élémentaire, les élèves apprendront à connaître leur corps et leurs émotions, mais aussi à exprimer un consentement. Au collège et au lycée, ils travailleront sur les questions de genre, seront informés de ce qu'est la santé sexuelle et sensibilisés aux violences sexuelles. » (France info, 2025).

Les enseignants espèrent ainsi bénéficier rapidement d'une formation pour le mettre en place, faute de quoi son effectivité risque d'être limitée. Nous demandons donc la sanctuarisation d'un budget dédié à la mise en œuvre du programme EVARS pour que notre pays respecte enfin la loi.

Il est proposé de compenser la dépense par le transfert de 10 000 000 d'euros de l'action 11 « Prime d'activité et autres dispositifs du programme » du programme 304 « Inclusion social et protection des personnes » vers l'action 24 « Accès aux droits et égalité professionnelle » du programme 137 intitulé « Égalité entre les femmes et les hommes ».